

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° I-CF2165

présenté par

Mme Piron, Mme Lingemann, M. Metzdorf, M. Fiévet, Mme Melchior, Mme Spillebout,
Mme Clapot, M. Ott, M. Abad, Mme Dordain, Mme Heydel Grillere et M. Patrier-Leitus

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.